

parce que nombre de Canadiens sont en droit d'exiger de l'aide et d'y compter, et que leurs médecins ne peuvent leur assurer qu'on ne fera pas bientôt une nouvelle découverte médicale qui leur permettrait de se rétablir au moins partiellement. Le ministre s'occupe de cette question; il a dit qu'il a institué un conseil qui examinera ces problèmes. J'espère qu'il tiendra compte de cette question lorsqu'elle reviendra de nouveau sur le tapis.

M. McCleave: Monsieur le président, j'aimerais signaler une anomalie au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui nous a saisis de ce projet de résolution. Il s'agit des personnes qui se trouvent dans des hôpitaux ou des institutions publiques et qui sont considérées comme invalides aux termes de la loi. Pourtant, elles n'ont pas droit à leur allocation au même titre que les personnes qui touchent des pensions de vieillesse ou des allocations aux aveugles et qui vivent peut-être dans des conditions semblables dans ces institutions.

Voici où est l'anomalie. Alors que le gouvernement continue d'accorder les versements aux vieillards et aux aveugles, dans certaines circonstances il n'en accorde pas aux invalides. On a étudié ce point à une réunion que les surintendants et les surveillantes d'hôpitaux municipaux tenaient récemment à Truro (Nouvelle-Écosse). Je ne voudrais pas accaparer le temps du comité, mais je tiens à préciser que ce sont les articles 21 et 22 de la loi qui suscitent le problème. L'article 21 porte que, sous réserve de l'article 22, une allocation ne peut pas être versée pendant le temps qu'un titulaire passe, à titre de malade ou de résident dans un hôpital, une maison de repos, une infirmerie, un hospice pour vieillards, un hôpital d'incurables ou une institution de bienfaisance privée ou publique.

De son côté, l'article 22 fixe les conditions auxquelles les versements peuvent être faits, mais il ne prévoit pas de versement général à l'intention des invalides se trouvant dans l'une ou l'autre des institutions que j'ai mentionnées. A mon sens, c'est là une anomalie qui engendre une certaine amertume ou, du moins, de l'insatisfaction. Les invalides estiment que leur état est tout aussi grave que celui des aveugles ou des vieillards ayant besoin d'aide. Bien qu'il n'en soit pas question dans la résolution, je propose que cette anomalie soit étudiée par le Conseil national du bien-être qui sera institué.

Je voudrais également insister sur un autre point. Il est malheureux que je n'aie pas eu l'occasion de le faire hier soir, quand ce modèle d'assiduité, l'honorable député de Bonavista-Twillingate, était ici. Il est absent ce matin. J'ai noté avec intérêt que, pas

une fois au cours de son long discours, il n'a parlé des invalides, bien que ce fût là le sujet du débat. Il m'a été donné antérieurement de dire que 90 p. 100 de sa sympathie allait au vieux parti libéral et 10 p. 100 aux personnes dans le besoin. Je dirais qu'hier soir il a accordé toute sa sympathie à son parti.

Peut-être s'est-il entretenu avec le premier ministre de Terre-Neuve, qui devait être mécontent également du fait que l'honorable député de Bonavista-Twillingate semble avoir tourné son affection vers le premier ministre du Québec. Sans doute qu'on va redresser cet état de choses et qu'on va faire comprendre à l'honorable député de Bonavista-Twillingate où doit aller sa reconnaissance.

M. Carter: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat, mais je ne saurais permettre que les observations du député d'Halifax soient consignées au compte rendu sans les relever. Le député d'Halifax a signalé que le député de Bonavista-Twillingate, qui est absent aujourd'hui pour raison majeure, a à peine parlé dans son discours de l'aspect de cette mesure concernant l'invalidité.

M. McCleave: Il n'en a pas parlé du tout.

M. Carter: Je signale au député d'Halifax que l'exemple a été donné par le ministre lui-même. Le ministre a parlé pendant à peu près deux minutes du projet de résolution même, puis il a consacré le reste de son discours, soit 20 ou 30 minutes, au programme de pension de vieillesse des libéraux.

Une voix: Le premier ministre aussi.

M. Carter: Le premier ministre a donné le ton lui aussi en laissant entièrement de côté la pension d'invalidité et en ne parlant pas du tout du projet de résolution dans son discours, pour amorcer plutôt un débat général sur toute la question.

M. McCleave: C'est le chef de l'opposition qui a fait cela.

M. Carter: Si le député de Bonavista-Twillingate a contrevenu au Règlement, il avait deux excellents précédents sur lesquels s'appuyer, celui du ministre qui a présenté le projet de résolution, et celui du premier ministre lui-même.

Pendant que j'ai la parole, monsieur le président, je voudrais poser au ministre une question sur un point qui m'a toujours préoccupé au sujet de cette mesure législative. Nous prenons ici l'initiative d'une mesure qui s'appliquera aux invalides de tout le Canada, de St-Jean à Vancouver. Le député de Timiskaming a déjà signalé qu'il se pose, à